

## Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Pièce n°3-Règlement 2/2

Arrêt

Elaboration du PLUi du Grand Charolais prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2019

PLUi du Grand Charolais arrêté par délibération en date du 15 mai 2025

Pour copie conforme, Gérald GORDAT, Président du Grand Charolais

GE GRAND CHAROUS

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2025

Gérald GORDAT, Président du Grand Charolais

